



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/SR.1120^{*, **}
1^{er} février 2006

Original: FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Quarante et unième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)^{***}
DE LA 1120^e SÉANCE

tenue au Palais Wilson, à Genève,
le vendredi 27 janvier 2006, à 10 heures

Président: M. DOEK

SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA QUARANTE ET UNIÈME SESSION
CLÔTURE DE LA SESSION

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour les 1116^e à 1119^e séances.

** Retirage pour raisons techniques.

*** Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la première partie (privée)
de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La deuxième partie (publique) de la séance commence à 11 h 25.

1. Le PRÉSIDENT, dressant le bilan de la première session du Comité en deux chambres, constate que l'expérience s'est bien déroulée mais que la charge de travail a été considérable, tant pour les membres du Comité que pour le Secrétariat. Il faut espérer pouvoir bénéficier à l'avenir d'un appui renforcé et de ressources adéquates.

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA QUARANTE ET UNIÈME SESSION
(CRC/C/41/3) (point 8 de l'ordre du jour)

Adoption des observations finales

2. Le PRÉSIDENT donne lecture des observations finales du Comité sur les rapports initiaux d'Andorre, du Bangladesh et de la Suisse en application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Andorre (CRC/C/OPAC/AND/CO/1)

3. *Les observations finales concernant le rapport initial d'Andorre sur le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Bangladesh (CRC/C/OPAC/BGD/CO/1)

4. *Les observations finales concernant le rapport initial du Bangladesh sur le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Suisse (CRC/C/OPAC/CHE/CO/1)

5. *Les observations finales concernant le rapport initial de la Suisse sur le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, sont adoptées.*

6. M^{me} VUCKOVIC-SAHOVIC (Rapporteur) donne lecture des observations finales du Comité sur les rapports d'Andorre, du Maroc et du Kazakhstan en application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Andorre (CRC/C/OPSC/AND/CO/1)

7. *Les observations finales concernant le rapport initial d'Andorre sur le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Maroc (CRC/C/OPSC/MAR/CO/1)

8. *Les observations finales concernant le rapport initial du Maroc sur le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Kazakhstan (CRC/C/OPSC/KAZ/CO/1)

9. *Les observations finales concernant le rapport initial du Kazakhstan sur le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, sont adoptées.*

10. Le PRÉSIDENT donne lecture des observations finales concernant les rapports présentés en application de la Convention relative aux droits de l'enfant par le Pérou, le Ghana, la Hongrie, l'Azerbaïdjan et l'Arabie Saoudite, qui ont été examinés par le Comité (Chambre A).

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Pérou (CRC/C/PER/CO/3)

11. *Les observations finales concernant le troisième rapport périodique du Pérou sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Ghana (CRC/C/GHA/CO/2)

12. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique du Ghana sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Hongrie (CRC/C/HUN/CO/2)

13. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de la Hongrie sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Azerbaïdjan (CRC/C/AZE/CO/2)

14. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de l'Azerbaïdjan sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Arabie saoudite (CRC/C/SAU/CO/2)

15. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de l'Arabie saoudite sont adoptées.*

16. M^{me} VUCKOVIC-SAHOVIC (Rapporteur) donne lecture des observations finales du Comité sur les rapports présentés en application de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Trinité-et-Tobago, Maurice, le Liechtenstein, la Lituanie et la Thaïlande, qui ont été examinés par le Comité (Chambre B).

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Trinité-et-Tobago (CRC/C/TTO/CO/2)

17. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de la Trinité-et-Tobago sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Maurice (CRC/C/MUS/CO/2)

18. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de Maurice sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Liechtenstein (CRC/C/LIE/CO/2)

19. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique du Liechtenstein sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Thaïlande (CRC/C/THA/CO/2)

20. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de la Thaïlande sont adoptées.*

Adoption du rapport de la quarante et unième session (CRC/C/41/3)

21. *Les chapitres II à X du projet de rapport sur la quarante et unième session sont adoptés.*

CLÔTURE DE LA SESSION

22. Le PRÉSIDENT remercie tous ceux qui ont contribué au succès de la quarante et unième session du Comité.

La séance est levée à 12 h 50.
